

REGLEMENT DE L'UTBM Connecté – 20.09.2020

ARTICLE 1 : Epreuve

« L'UTBM Connecté » est une course connectée organisée par La Fondation du Souffle. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action participative et caritative pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs possible pour la recherche contre le COVID-19.

ARTICLE 2 : Date et distance

Où se déroule cette course ? Partout, il s'agit d'une course connectée. Date : Dimanche 20 septembre 2020 Distance : 7 km

Parcours : Libre dans le respect de la «Charte Eco-Responsable du coureur connecté» avec son objet connecté (montre connectée, application mobile téléchargeable sur sport-up.fr).

ARTICLE 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous nés en 2006 et avant, jusqu'au 20 septembre 16h00 sur www.sport-up.fr. Le tarif de l'engagement est de 5€. (Hors frais de transaction).

Lors de son inscription, le participant reçoit : - Par mail un lien permettant d'enregistrer son temps réalisé via l'importation d'un fichier GPX de sa course depuis un objet connecté (montre, application mobile téléchargeable sur sport-up.fr).

ARTICLE 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit de « L'UTBM connecté » le dossard que vous aurez reçu devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre course.

ARTICLE 5 : Temps de course

Les participants disposent d'une journée, le dimanche 20 septembre 2020 entre 8h00 et 18h00 pour effectuer la distance de 7 km et enregistrer leur performance.

ARTICLE 6 : Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la Fondation du Souffle (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : Assurance

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez La Fondation du Souffle, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 9 : Classement - Récompenses

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes recevront par la poste leur trophée. Chaque participant pourra à partir de 18h30 le dimanche 20 septembre consulter les résultats, imprimer son diplôme personnalisé et télécharger sa médaille de finisher.